

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 26 MAI 2026

<p>Convocation en date du : 19/05/2026 Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents et représentés : 15 Nombre de membres ayant pris part au vote : 15</p>

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Orcières légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Sebastien Rouit, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mme BONVOISIN Amandine, Mr GIRAUD-MOINE Lionel, Mr LADOUS Guillaume, Mme LEVET Solène, Mr MONTEL Jonas, Mme RICOU Claude, Mr RICOU Didier, Mr RICOU Patrick, RICOU Yannic, ROUIT Sébastien.

Absents représentés :

Mme ESCALLIER Marine, représentée par ROUIT Sebastien
Mme GARCIN Audrey, représentée par M. MONTEL JONAS
Mme GERVAIS Marie-Françoise, représentée par M. LADOUS Guillaume
Mr HAUWILLER Julien, représenté par M. RICOU Yannic
Mme REBOUL Fanny, représentée par Mme BONVOISIN Amandine

Secrétaire de séance : Jonas MONTEL

2026.061 Convention de servitude avec TERRITOIRE D'ENERGIE 05, Raccordement en alimentation électrique Poste Les Marches.

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de la demande de TERRITOIRE D'ENERGIE 05 pour la mise en place d'une convention de servitude de passage dans le cadre des travaux de raccordement en alimentation électrique issu du Permis de Construire PC 005096 18 H0015 accordé le 20.02.2019.

Cette servitude concerne la parcelle B 2359, dont la Commune est propriétaire.

Les travaux consistent en la pose de canalisations souterraines sur une longueur d'environ 2 mètres, tel que décrit dans la convention ci-jointe.

Monsieur le Maire propose de signer la convention de servitude avec TERRITOIRE D'ENERGIE 05, dont lecture est faite en cours de séance, et dont l'objet est de définir les modalités techniques de cette opération.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec le **TERRITOIRE D'ENERGIE 05** concernant la parcelle B 2359 ;
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente **délibération**, qui sera affichée et publiée dans les formes habituelles et transmise au représentant de l'État dans le département pour le contrôle de légalité.

Le Maire
Sebastien ROUIT

